

« une autre forme juridique » s'imposera-t-elle, « dont on trouve au moins deux exemples dans l'empire turc d'aujourd'hui, l'Egypte et la Bosnie-Herzégovine (1) ». Pour mettre d'accord les prétendants slaves et suppléer à l'autorité insuffisante du légitime propriétaire, une intervention militaire paraît de plus en plus nécessaire — qui, naturellement, devra être autrichienne.

L'exposé de toutes les combinaisons qui pourraient provoquer notre action militaire mènerait trop loin. Mais tôt ou tard il faudra que l'état de choses soit changé radicalement. Cette besogne ne pourrait être confiée ni au gouvernement de Constantinople ni à l'un des petits Etats de la Péninsule à cause de l'enchevêtrement des races. La combinaison qui confierait la tâche à un seul grand Etat européen, soit qu'il en prit l'initiative, soit qu'il sollicitât le mandat des puissances (2), devient de plus en plus probable... Pour la conquête de ce pays, quatre grandes routes peuvent s'offrir : au Sud, l'entrée de Salonique, à l'Ouest, la route qui part de l'Adriatique, au Nord, la route de la Bosnie, à travers l'ancien Sandjak de Novi-Bazar, et enfin la trouée Serbe, par la vallée de la Morava.

...Si nous entreprenons quelque chose dans les Balkans, c'est que nous voulons en avoir quelque profit. Ce bénéfice ne peut être atteint que si l'on démontre clairement aux populations

(1) L'article a paru antérieurement à l'annexion.

(2) C'est, on le voit, la réédition de ce qui fut fait pour l'occupation de la Bosnie-Herzégovine ; les Puissances doivent être maintenant mieux averties.